



European Parliament

Rody TOLASSY
Député Européen
Membre de la Commission du
Développement Régional

Bruxelles le, 23 Décembre 2025

Monsieur Olivier DEGENMANN
Directeur de la Direction de l'Agriculture et
de l' Alimentation

Rue Edmond-Maurice-Carlton - Saint Phy,
97100 Basse Terre Cedex, France

Monsieur le Directeur,

J'ai été informé d'une opération conjointe menée récemment par vos services et les forces de l'ordre à Petit-Bourg, ayant permis de constater un cas d'abattage porcin réalisé en dehors du cadre réglementaire.

Je tiens, en préambule, à rappeler que la protection de la santé publique, le respect des normes sanitaires et la lutte contre les risques alimentaires, notamment ceux liés à la chlordécone et aux agents pathogènes, sont des objectifs légitimes et indispensables.

À ce titre, l'action de la DAAF trouve pleinement sa justification.

Néanmoins, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de faire preuve de discernement et de proportionnalité dans le traitement des contrevenants, en tenant compte des réalités sociales, culturelles et historiques propres à notre territoire.

L'abattage du porc à l'approche des fêtes de fin d'année relève, en Guadeloupe, d'une tradition ancestrale profondément enracinée, transmise de génération en génération. Il s'agit non seulement d'un acte alimentaire, mais aussi d'un fait culturel, familial et communautaire, qui participe de notre identité et de notre mémoire collective.

Cet abattage traditionnel, communément appelé « tue cochon », n'est d'ailleurs pas interdit en France. Il est autorisé, à condition de respecter certaines règles d'hygiène et d'être déclaré en amont auprès des services compétents. Le cadre réglementaire national permet donc, y compris en métropole, l'abattage à la ferme pour la consommation personnelle, sous réserve d'une déclaration préalable et du respect de mesures sanitaires précises.

Cela ne saurait, bien entendu, justifier des pratiques présentant un danger sanitaire. Mais cela impose, selon moi, que l'action publique ne se limite pas à une approche exclusivement répressive. La pédagogie, l'accompagnement et l'information doivent primer, afin de permettre aux populations concernées de se conformer aux règles sans se sentir stigmatisées ou criminalisées.

B-1047 Bruxelles -BRANDT 05M023
F-67070 Strasbourg-DE MADRIAGA G06038
rody.tolassy@europarl.europa.eu-www.europarl.europa.eu

Il serait judicieux, dans ce cadre, de mieux faire connaître ces possibilités d'abattage encadré et déclaré, tout en facilitant les démarches pour les particuliers qui souhaitent perpétuer cette tradition dans le respect du droit. Une telle approche constructive renforcerait l'adhésion de la population aux règles sanitaires et contribuerait à une meilleure efficacité de l'action publique sur le long terme.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout échange sur ce sujet, qui touche à la fois à la santé publique, à la culture et à la cohésion sociale de notre territoire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Rody Tolassy
